



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Bureau du Conseil

Nice, 21 janvier 2011

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 28 JANVIER 2011

112 DOSSIERS

--oo0*0oo--

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
MAIRE DE NICE**

0.1
Chrono 2412

Désignation d'un représentant au conseil d'administration du Musée national du sport.

Il est demandé au Conseil municipal de proposer au Ministre chargé du Sport de désigner un représentant au Conseil d'administration du Musée national du sport.

0.2
Chrono 2404

Organismes extérieurs - désignation des membres du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les membres du conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal.

0.3
Chrono 2414

Attribution du nom d'André Liautaud au Tunnel du Paillon.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le nom d'André Liautaud, ancien directeur général des services techniques de la ville de Nice, au Tunnel du Paillon.

Questions diverses

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

7.1
Chrono 2163

Projet de budget primitif - exercice 2011 : budget principal et budget annexe de la régie autonome des musées.

Il est proposé au Conseil municipal le projet de budget primitif 2011 pour le budget principal et le budget annexe de la régie autonome des musées

RAPPORTEUR : MONSIEUR BENOIT KANDEL, 1ER ADJOINT AU MAIRE

1.1
Chrono 483

Conventions de partenariat relative à la vidéo-protection urbaine entre la ville de Nice et le groupement de gendarmerie départemental des Alpes-Maritimes, entre la ville de Nice et la direction départementale de la sécurité publique, entre la ville de Nice et la direction régionale de la police judiciaire.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces conventions qui ont pour objet de sécuriser les modalités de transmission et de mise à disposition des images traitées par le réseau de caméras implantées sur le territoire communal vers le groupement de gendarmerie, vers la direction départementale de la sécurité publique et vers la direction régionale de la police judiciaire.

1.2
Chrono 2159

Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture, installation et maintenance de matériels de vidéo protection des espaces publics et de vidéosurveillance routière.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la création d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché relatif à la fourniture, l'installation et la maintenance des équipements du Centre de Supervision Urbain de la ville de Nice, des matériels de vidéoprotection des espaces publics et de vidéosurveillance routière. La ville de Nice et la Communauté urbaine Nice Cote d'Azur ayant des besoins communs liés à la mise en place de caméras de surveillance de la circulation ou de vidéoprotection raccordées sur un même réseau informatique. Cette coordination entre les maitres d'ouvrage est de nature à favoriser le choix de solutions technologiques concertées et partagées sur un même réseau, et favorise également la réduction du coût des fournitures, des travaux de génie civil et des prestations de services.

1.3
Chrono 2390

Exonération des frais de mise en place des panneaux de signalisation provisoire d'interdiction de stationner à l'occasion du déroulement de manifestations ou d'actions sur le territoire communal.

Il est proposé au Conseil municipal de prévoir l'exonération des frais de mise en place des panneaux de signalisation provisoire d'interdiction de stationner, à l'occasion du déroulement de manifestations ou d'actions sur le territoire communal.

1.4
Chrono 2371

Protocole d'accord avec la société APAVE SUDEUROPE S.A.S pour le règlement de factures suite à une cession de marché.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la passation d'un protocole transactionnel avec la société nouvelle APAVE SUDEUROPE S.A.S pour le paiement de factures émises après la cession du marché par la société CETE APAVE SUDEUROPE S.A.S, pour un montant total de 3311,13 euros T.T.C. et d'autoriser monsieur le Maire à signer ce protocole.

1.5
Chrono 2267

Occupation du domaine public par une station service sise 31 avenue de Bellet à Nice, relais "BP Magnan". Cession du contrat. Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public du 20 octobre 1980.

Il est proposé au Conseil municipal de constater et accepter la cession de la convention du 20 octobre 1980 par laquelle la société BP est autorisée à occuper le domaine public en vue de l'exploitation d'une station service "BP Magnan" sise 31 avenue de Bellet à Nice. Elle cède sa branche d'activité de distribution de carburant à la société DELEK FRANCE FINANCE.

1.6
Chrono 2273

Autorisation de signature de trois conventions d'occupation du domaine public, permettant l'exploitation d'un espace esthétique-kinésithérapie au palais des sports Jean Bouin, d'un snack buffet buvette à la piscine Jean Médecin, d'un snack buffet buvette avec terrasse attenante au parc Carol de Roumanie à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de trois conventions d'occupation du domaine public permettant l'exploitation d'un espace esthétique kinésithérapie au palais des sports Jean Bouin, d'un snack buffet buvette à la piscine Jean Médecin, d'un snack buffet buvette avec terrasse attenante au parc Carol de Roumanie à Nice.

**RAPPORTEUR : MADAME VERONIQUE PAQUIS,
ADJOINT AU MAIRE**

2.1
Chrono 2387

Renouvellement de la convention entre la ville de Nice et l'association ARBRE relative à la mise en oeuvre d'un chantier d'insertion socioprofessionnelle au sein du jardin public des Hoirs de Cessole et au Parc des Tripodes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le renouvellement de la convention entre la ville de Nice et l'association ARBRE relative à la mise en oeuvre du chantier d'insertion de mineurs au sein du jardin de la Maison de l'Environnement et du Parc des Tripodes, et en partenariat avec la Mission Locale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

2.2
Chrono 2383

Attribution de subventions à deux associations

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'octroi de subvention à l'association Recherche et Avenir et au Collège National des Généralistes Enseignants Conseil.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RUDY SALLES,
ADJOINT AU MAIRE**

3.1
Chrono 2368

Octroi d'une subvention au profit de l'Université Nice Sophia Antipolis dans le cadre du parrainage du Netanya Academic College.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer une subvention d'un montant de 40 000 euros, au profit de l'Université de Nice sophia Antipolis, dans le cadre de l'attribution de bourses auprès du Netanya Academic College.

**RAPPORTEUR : MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,
ADJOINT AU MAIRE**

4.1
Chrono 2272

Théâtre Lino Ventura : adoption du nouveau règlement intérieur du théâtre.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le nouveau règlement intérieur du théâtre Lino Ventura et permettre son application.

4.2
Chrono 2311

Avenant n°1 au protocole d'utilisation du grand orgue du facteur Boisseau de la Basilique Cathédrale sainte Réparate, propriété de l'Etat

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°1 au protocole d'utilisation du grand orgue de la Cathédrale Sainte Réparate par les stagiaires du Conservatoire Rayonnement Régional, et d'autoriser monsieur le Député-Maire ou son représentant à le signer.

4.3
Chrono 2342

OPERA : Contrat de partenariat avec l'Opéra de Monte-Carlo pour la fabrication des décors et accessoires de la production "Die Marquise von O".

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités de partenariat avec l'opéra de Monte-Carlo, pour la fabrication des décors et accessoires de la production « Die Marquise von O» de René Koering et d'autoriser la signature par monsieur le Maire du contrat avec Opéra de Monte Carlo. La main d'oeuvre de l'opéra de Nice et la mobilisation des ateliers seront facturées à l'Opéra de Monte Carlo.

4.4
Chrono 2125

Opéra - ORLANDO FURIOSO - contrat de coproduction entre l'Opéra de Nice, le Théâtre des Champs Elysée et l'Opéra national de Lorraine.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les modalités de coproduction, d'ORLANDO FURIOSO, d'Antonio Vivaldi et d'autoriser la signature par monsieur le Député Maire du contrat de coproduction avec le grand Théâtre des Champs Elysées et l'Opéra National de Nancy. Cette coproduction concerne la construction des décors, la fabrication des accessoires et costumes, la conception de la mise scène, des décors et costumes du recrutement de la distribution, de l'organisation des répétitions communes et le suivi de la production. Le montant total de la coproduction est 578 996 euros, la part de Nice de 148 216,53 euros. Le leader de coproduction est le grand Théâtre du Chatelet.

4.5
Chrono 2275

Musée des Beaux-Arts Jules Chéret. Avenant n° 1 au contrat de dépôt d'oeuvres de Michel de Tarnowsky

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la délibération modificative à la délibération n° 4.7 du 30 mai 2008 relative à l'organisation du dépôt de onze oeuvres et d'outils du sculpteur Michel de Tarnowsky au Musée des Beaux-Arts Jules Chéret et d'autoriser monsieur le -Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat signé avec madame Françoise de Tarnowsky.

4.6
Chrono 2370

Direction des Musées - Convention avec le Centre Interrégional de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP), restauration de l'oeuvre Le Baptême du Christ dépôt du Louvre au musée

Il s'agit pour le Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à passer avec le Centre Interrégional de Conservation et Restauration du Patrimoine (CICRP), en vue de la restauration de l'oeuvre Le Baptême du Christ, dépôt du Louvre au musée Masséna et d'autoriser monsieur le Député-Maire ou son représentant à la signer.

4.7
Chrono 1320

Direction des musées - Acceptation des dépôts transférés en pleine propriété par l'Etat à la Ville de Nice.

En application de l'article L 451-9 du code du Patrimoine, les collections de l'Etat mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités.

Cette délibération distingue les oeuvres qui peuvent être immédiatement transférées en pleine propriété à la Ville de Nice, de celles qui, bien que déposées dans notre ville avant le 07/10/1910 sont exclues du transfert de propriété.

4.8
Chrono 2350

Musée Matisse - Convention de partenariat entre la ville de Nice et la société Redshift

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'agence REDSHIFT pour la création d'un mini site web sur le portail « oMusée » afin des donner des informations actualisées et de qualité sur le musée Matisse.

4.9
Chrono 2274

Relations ville de Nice/associations culturelles niçoises. Attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'exercice budgétaire 2011

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de subventions de fonctionnement au profit d'associations culturelles et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la SA Théâtre national de Nice(TNN), l'avenant n°2 avec l'établissement public administratif la Villa Arson, l'avenant n°2 avec l'association Cimiez Art, l'avenant n°4 avec l'association Bayreuth Silence Miranda ainsi que les conventions d'objectifs avec les associations le Centre International de recherche Musicale (CIRM), l'Académie Internationale d'été de Nice (AIEN), l'Ensemble Baroque de Nice, la Source, le Théâtre de la Massue, l'Entre-Pont et IMAGO.

RAPPORTEUR : MONSIEUR ALAIN PHILIP, ADJOINT AU MAIRE

5.1
Chrono 2386

Rénovation urbaine du quartier des Moulins à Nice. Approbation de la cession d'un terrain communal situé boulevard Paul Montel au bailleur HABITAT 06. Réalisation d'une opération mixte : logements sociaux et en accession, commerces et services publics.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Moulins, la ville de Nice vend une emprise foncière d'une superficie de 1063 m² à détacher de la parcelle cadastrée section OD n° 66 située à l'angle du bld Paul Montel et de la Digue des Français, pour un montant de 769 253 euros à la SEM HABITAT 06, en vue de la réalisation d'une opération mixte de logements locatifs sociaux, de logements en accession sociale, de commerces et de services publics. Il convient d'approuver la vente sous condition suspensive d'obtention du permis de construire de ce bien dépourvu d'utilité pour la ville de Nice.

5.2
Chrono 2295

Vente à la SABTP (société Alpine de Bâtiment Transaction et Promotion), d'un terrain communal dans le cadre d'une opération immobilière d'ensemble sur une parcelle 19, rue Vernier. Avenant à la promesse de vente.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser d'une part la signature d'un avenant à la promesse de vente en date du 27 juillet 2010 car la SABTP a modifié l'objet de ladite promesse en proposant à la ville une nouvelle ventilation dans la production des logements, et d'autre part la cession au prix de 756.000 euros dès la levée des conditions suspensives en vue de réaliser sur la parcelle communale cadastrée section LS n° 290 et sur les parcelles contiguës cadastrées section LS n° 441 et 443,26 logements locatifs sociaux et 30 logements en secteur libre.

5.3
Chrono 2292

Vente de biens communaux : un appartement occupé au 5ème étage et une cave, sis à Nice, 21, boulevard Joseph Garnier, lots de copropriété n° 53 et n° 27, à la société LOGIREM, en vue de leur réhabilitation.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente à la société LOGIREM d'un dernier appartement occupé et de sa cave, dépendant de l'immeuble 21, boulevard Joseph Garnier, cadastré section LT n° 20, à un prix négocié de 85 860 compte tenu de l'objet social de la cession.

5.4
Chrono 2136

Vente d'un hors ligne communal situé 178, chemin de la Costière, à la SCI CALIFORNIA, représentée par madame CARLES.

La ville de Nice est propriétaire d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 303 m², cadastrée section CY n° 106, dont une partie se trouve en dehors de l'élargissement du chemin de la Costière. Cette parcelle de 146 m² a été évaluée à la somme de quatorze mille euros (14 000 euros) que madame CARLES, gérante de la SCI CALIFORNIA, a accepté de verser pour l'acquisition de cette parcelle. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente de ce bien dépourvu d'utilité pour la ville de Nice.

5.5
Chrono 2348

Vente d'un hors ligne communal situé avenue Suzanne Lenglen, à la SCI FI LES ORANGERS représentée par monsieur MONCHANT.

La ville de Nice vend une parcelle de terrain d'une superficie de 45 m², nouvellement cadastrée section MH n° 369 située avenue Suzanne Lenglen, pour un montant de 7000 euros, conformément à l'évaluation de France Domaine. Aussi il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente de ce bien dépourvu d'utilité pour la ville de Nice.

5.6
Chrono 2120

Vente de biens communaux d'un appartement au 1er étage sis à Nice, rue de la Préfecture / 7, ruelle de l'Abbaye, lot de copropriété n° 15 à monsieur CESARI.

La Ville est propriétaire d'un appartement type F2 au 1er étage, formant le lot numéro 15 de l'immeuble sis rue de la Préfecture / 7, ruelle de l'Abbaye, cadastré section KR n° 187. Ce bien vétuste ne présentant plus d'intérêt pour la Ville et monsieur CESARI, gérant de la sarl le Maquis, occupant le lot mitoyen, en ayant sollicité l'acquisition, il est décidé de sa vente au prix de 81 000 euros, conforme à l'évaluation de France domaine minorée de 10 %. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser ladite vente.

5.7
Chrono 2360

Acquisition des lots n° 37 et n° 38, dépendant d'un immeuble en copropriété, dénommé Palais de Belgique, sis à Nice, 11 à 13, rue de Belgique, constitués en un appartement de deux pièces.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition des lots n° 37 et n° 38, propriété de madame Thérèse Demoors dépendant d'un immeuble en copropriété, dénommé Palais de Belgique, sis à Nice, 11-13, rue de Belgique, constitués en un appartement de deux pièces pour un montant de 137 500 euros correspondant à l'estimation de France domaine augmentée de la marge de négociation acceptable de 10 % pour un bien libre de toute occupation. L'acquisition s'inscrit dans le cadre des acquisition de la ville de Nice au sein de la copropriété pour s'en assurer la pleine propriété puis céder le bien à un bailleur social qui après réhabilitation pourra offrir à des familles aux revenus modestes des logements décentes.

5.8
Chrono 2293

Cession à titre gratuit au Département, du collège Risso, 8, boulevard Pierre Sola, formant volume n° 2 sur le terrain d'assiette cadastré section IW n° 311, n° 313 e n° 361.

En application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2004-809, le Département a souhaité acquérir à titre gratuit l'assiette foncière du collège RISSO, installé sur les parcelles IW n° 311,313, et 361 ,8 boulevard Pierre Sola. Le terrain et les bâtiments comprenant également une école primaire, une division préalable en volumes a été établie qui permet à présent de céder le volume n° 2 correspondant au collège, la ville de Nice restant propriétaire du volume n° 1 supportant les parties de bâtiments et de terrain réservées à l'école.

5.9
Chrono 2294

Cession à titre gratuit de deux emprises à détacher d'une propriété communale sise à Nice, 52, boulevard Stalingrad, au Conseil général des Alpes-Maritimes, en vue de réaliser une passerelle pour handicapés en liaison avec la caserne Lympia.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession, sans contrepartie financière, au Conseil général des Alpes-Maritimes de deux emprises de 62 et 22 m² à détacher de la parcelle appartenant à la ville de Nice, cadastrée section KM n° 28, d'une superficie totale de 287 m².

5.10
Chrono 2222

Attributions de subventions municipales spécifiques et nominatives pour les opérations classiques dans le périmètre défini par la délibération n° 6.5 du 20 décembre 2006.

Le but de la présente délibération est d'attribuer des subventions aux demandes faites entre la date de clôture de la préparation du Conseil municipal du 17 décembre 2010 et le 31 décembre 2010, date d'expiration du dispositif du subvention, selon les modalités fixées par la délibération n° 6.5 du 20 décembre 2006.

5.11
Chrono 2328

Attribution d'une subvention municipale pour la réalisation d'un trompe l'oeil d'architecture sur le pignon occidental de l'immeuble situé 14, rue Saint François de Paule.

La présente délibération a pour objet d'attribuer une subvention municipale de 60 % sur une dépense estimée de 40 000 euros TTC à verser au syndic de la copropriété du 14, rue Saint François de Paule pour l'exécution sur la partie supérieure du pignon d'un trompe-l'oeil représentant le retournement de l'architecture de l'immeuble.

5.12
Chrono 2319

Eglise abbatiale Saint Pons - travaux de restauration - calendrier - financement - demandes de subvention.

La présente délibération a pour objet d'approuver le programme, l'échéancier et le financement des travaux de restauration de l'Eglise abbatiale Saint-Pons et d'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions pour le financement de cette opération.

5.13
Chrono 2394

Constitution d'une servitude de captage et d'une servitude de passage de canalisation enterrée sur des terrains communaux sis Vallon du Roguez à Castagniers et Apremont, au profit de la SCI ROGUEZ.

Il est proposé au Conseil municipal de consentir une servitude de captage et une servitude de passage de canalisation enterrée sur une propriété communale sise Vallon du Roguez au profit de la propriété de la SCI ROGUEZ représentée par monsieur FERRARI sise 573, chemin du Roguez afin de régulariser une situation de fait existant depuis longtemps.

**RAPPORTEUR : MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE,
ADJOINT AU MAIRE**

6.1
Chrono 2340

PRU des Moulins - Création d'un pôle petite enfance - Demande de subvention au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)

Il est proposé au Conseil municipal de réaliser un pôle petite enfance dans le cadre de l'opération globale des Moulins. Il s'agit de saisir l'Union Européenne partenaire dans ce projet au titre du FEDER.

6.2
Chrono 2305

Subvention à la S.A. PARLONIAM pour la réhabilitation de 168 logements sis 93, boulevard de la Madeleine. Convention à intervenir entre la ville de Nice et la S.A. PARLONIAM.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à la S.A. PARLONIAM pour la réhabilitation de 168 logements sis 93, boulevard de la Madeleine. Une convention relative à cette opération est également présentée pour validation.

6.3
Chrono 2306

Subvention à la SEM HABITAT 06 pour l'acquisition amélioration de 3 logements sociaux angle rue Jean André / rue Sorgentino. Convention à intervenir entre la ville de Nice et HABITAT 06.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention, à HABITAT 06 pour l'acquisition amélioration de 3 logements angle rue Jean André / rue Sorgentino, de 25 280 euros. Une convention relative à cette opération est également présentée pour validation.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

7.2
Chrono 2359

Recueil des tarifs publics de la ville de Nice. Exercice 2011

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs des services publics de la ville de Nice pour l'exercice 2011

7.3
Chrono 2402

Création d'un groupement de commandes entre la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice relatif à l'acquisition et à la maintenance d'appareils photos et vidéos numériques et de leurs accessoires

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un groupement de commandes entre la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur et la ville de Nice pour le marché à venir d'acquisition et de maintenance d'appareils photos et vidéos numériques et de leurs accessoires.

7.4
Chrono 2400

Information du Conseil municipal sur l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance des décisions prises dans le cadre des pouvoirs délégués par le Conseil municipal au Maire au titre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T..

7.5
Chrono 2372

Adhésion de la ville de Nice à l'association Centre d'innovation et d'usages en santé - versement d'une cotisation annuelle 2011 - désignation d'un représentant de la ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la ville de Nice à l'association Centre d'innovation et d'usages en santé - CIU Santé - qui sera hébergée par le Centre national de référence santé à domicile et autonomie à Nice. La cotisation annuelle est de 1 500 euros. Il s'agit également pour le Conseil municipal de désigner un représentant auprès des directions du Centre.

7.6
Chrono 2345

Convention entre CETE MEDITERRANEE - Laboratoire de Nice, la NAGRAM et la ville de Nice autorisant l'accès aux restaurants municipaux pour les agents de CETE MEDITERRANEE - Laboratoire de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention entre CETE MEDITERRANEE - Laboratoire de Nice, la NAGRAM et la ville de Nice jointe au projet de délibération. Cette convention a pour objet d'autoriser l'accès aux restaurants municipaux Corvésy, Riquier et Maulnier aux agents dépendants de l'organisme précité.

7.7
Chrono 2365

Convention entre NCA (Nice Côte d'Azur) et la ville de Nice autorisant l'accès aux restaurants municipaux aux agents de NCA.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la convention entre NCA (Nice Côte d'Azur) et la ville de Nice jointe au projet de délibération. Cette convention a pour objet d'autoriser l'accès aux restaurants municipaux Corvésy, Riquier et Maulnier aux agents communautaires.

7.8
Chrono 2316

Côte d'Azur Habitat (O.P.H. de Nice et des Alpes Maritimes) - réhabilitation de 22 logements de la résidence Le Marengo 9 rue Macario 06000 Nice. Garantie d'un prêt renouvellement urbain (PRU) de 82 500 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à Côte d'Azur Habitat pour le remboursement d'un prêt renouvellement urbain (PRU) de 82 500 euros.

7.9
Chrono 2265

Côte d'Azur Habitat (O.P.H de Nice et des Alpes Maritimes) : réhabilitation de 47 ascenseurs du quartier de l'Ariane 06300 Nice, répartis sur les résidences - Les Anémones -, - Le Saint Joseph -, - Le Paillon -, - Saint Pierre extension -, - Paillon extension - et - Les Sittelles -. Garantie d'un prêt renouvellement urbain (PRU) de 436 000 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à Côte d'Azur Habitat pour le remboursement d'un prêt renouvellement urbain (PRU) de 436 000 euros.

7.10
Chrono 2266

S.A d'H.L.M. ERILIA : construction de 170 logements étudiants résidence Saint Jean d'Angély 06300 Nice - Annulation de la délibération n° 1.13 du 15 septembre 2006 - Garantie d'un emprunt PLUS Foncier de 1 378 971 euros, d'un emprunt PLUS Construction de 3 717 100 euros, d'un emprunt PLS Foncier de 1 546 208 euros, d'un emprunt PLS Construction de 1 429 751 euros et d'un emprunt complémentaire au PLS de 547 060 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à S.A d'H.L.M ERILIA pour le remboursement de cinq emprunts avec péfiancement d'un montant total de 8 619 089 euros.

7.11
Chrono 2270

S.E.M.L. HABITAT 06 : acquisition-amélioration de 3 logements sociaux angle rue Jean André rue Sorgentino 06300 Nice - Garantie d'un emprunt PLAI-Travaux de 78 913 euros et d'un emprunt PLAI-Foncier de 191 593 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt pour le remboursement d'un emprunt PLAI-Travaux de 79 913 euros et d'un emprunt PLAI-Foncier de 191 593 euros.

7.12
Chrono 2331

S.A.Coopérative de Production d'H.L.M. POSTE HABITAT PROVENCE : acquisition-amélioration pour la réalisation de 24 logements locatifs sociaux au 16 rue Xavier de Maistre, 06100 Nice. Garantie d'un emprunt PLUS Foncier de 187 843 euros, d'un emprunt PLUS Travaux de 348 851 euros, d'un emprunt PLS Foncier de 548 356 euros, d'un emprunt PLS Travaux de 535 620 euros et d'un emprunt complémentaire au PLS de 482 754 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts pour le remboursement d'un prêt locatif à usage social foncier (PLUS-Foncier) de 187 843 euros, d'un prêt locatif à usage social travaux (PLUS-Travaux) de 348 851 euros, d'un prêt locatif social foncier (PLS-Foncier) de 548 356 euros, d'un prêt locatif social travaux (PLS-Travaux) de 535 620 euros et d'un prêt complémentaire au prêt locatif social de 482 754 euros.

7.13
Chrono 2268

I.C.F. SUD -EST MEDITERRANEE S.A. d'H.L.M. : acquisition-amélioration de 9 logements collectifs en financement PLS situés 3 bis rue Pertinax 06000 Nice. Garantie d'un emprunt PLS de 677 146 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à I.C.F. SUD-EST MEDITERRANEE S.A. d'H.L.M. pour le remboursement d'un emprunt PLS de 677 146 euros.

7.14
Chrono 2332

S.A Coopérative de production d'H.L.M. POSTE HABITAT PROVENCE : acquisition-amélioration de 16 logements locatifs sociaux, 68 boulevard Auguste Raynaud - 06100 Nice. Garantie d'un emprunt PLUS Foncier de 295 258 euros, d'un emprunt PLUS Travaux de 548 336 euros, d'un emprunt PLS Foncier de 282 247 euros, d'un emprunt PLS Travaux de 341 355 euros et d'un emprunt complémentaire au PLS de 182 819 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunts pour le remboursement d'un prêt locatif à usage social foncier (PLUS-Foncier) de 295 258 euros, d'un prêt locatif à usage social travaux (PLUS-Travaux) de 548 336 euros, d'un prêt locatif social foncier (PLS-Foncier) de 282 247 euros, d'un prêt locatif social travaux (PLS-Travaux) de 341 355 euros et d'un prêt complémentaire au prêt locatif social travaux de 182 819 euros.

7.15
Chrono 2299

Projet de rénovation urbaine du quartier de l'Ariane - subvention à l'entreprise sociale de l'habitat Nouveau Logis Azur pour la construction de 80 logements sociaux sise ilot C - Saint Pierre. Convention à intervenir entre la ville de Nice et Nouveau Logis Azur.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention à NOUVEAU LOGIS AZUR pour la construction de 80 logements sociaux sise ilot C - Saint Pierre, d'un montant de 1 846 400 euros. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de l'Ariane. Une convention est à intervenir entre NOUVEAU LOGIS AZUR et la ville de Nice pour définir les droits et les obligations des parties.

7.16
Chrono 2304

Subvention à l'entreprise sociale de l'habitat ERILIA pour la construction en Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 9 logements sociaux angle rue Colonel Gassin / rue Lesueur et pour l'acquisition amélioration d'un logement T3 sis 176, route de Turin -Castel d'Azur-. Abrogation de la délibération n° 7.33 du Conseil municipal du 17 septembre 2010. Convention à intervenir entre la ville de Nice et ERILIA.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une subvention à ERLIA de 24 739 euros pour la construction en VEFA de 9 logements sociaux pour étudiants. Une convention relative à cette opération est également présentée pour validation.

7.17
Chrono 2303

Subvention à l'Entreprise Sociale de l'Habitat LOGIS FAMILIAL pour la construction de 17 logements sociaux sis 260, route de Turin - La Strada -. Convention à intervenir entre la ville de Nice et Logis Familial.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention à LOGIS FAMILIAL, pour la construction de 17 logements sociaux sis 260 route de Turin, d'un montant de 174 019 euros. Une convention est à intervenir entre LOGIS FAMILIAL et la ville de Nice pour définir les droits et les obligations des parties.

7.18
Chrono 2302

Subventions à la S.A. POSTE HABITAT PROVENCE pour les acquisitions améliorations de logements sociaux sises 16, rue Xavier de Maistre et 68, boulevard Auguste Raynaud. Conventions à intervenir entre la ville de Nice et la Poste Habitat Provence.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention à POSTE HABITAT PROVENCE, pour les acquisitions amélioration de deux opérations sises 68, boulevard Auguste Raynaud (16 logements) et 16, rue Xavier de Maistre (24 logements). La subvention totale de la Ville pour ces 2 opérations est de 165 316 euros. Une convention est à intervenir entre POSTE HABITAT PROVENCE et la ville de Nice pour chaque opération afin de définir les droits et les obligations des parties.

7.19
Chrono 2300

**Subvention à l'entreprise sociale de l'habitat LOGIREM pour l'acquisition
amélioration d'un logement 21, boulevard Joseph Garnier. Convention à intervenir
entre la ville de Nice et LOGIREM.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention, à la LOGIREM pour l'acquisition amélioration d'un logement sis 21, boulevard Joseph Garnier, d'un montant de 13 165 euros. Une convention est à intervenir entre la LOGIREM et la ville de Nice pour définir les droits et les obligations des parties.

7.20
Chrono 2301

**Subvention à l'entreprise sociale de l'Habitat SAMOPOR pour l'acquisition
amélioration de logements sociaux sis 24, rue Reine Jeanne. Convention à intervenir
entre la ville de Nice et SAMOPOR.**

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver une subvention à SAMOPOR, groupe LOGIREM, pour l'acquisition amélioration de 24 logements sis rue Reine Jeanne, d'un montant de 122 388 euros. Une convention est à intervenir entre SAMOPOR et la ville de Nice pour définir les droits et les obligations des parties.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE**

9.1
Chrono 2327

**Attribution de subventions aux associations relevant du domaine de la Santé
Publique, au titre de l'exercice 2011**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver, au titre de l'exercice 2011, le versement et la répartition de la participation financière de la ville de Nice, d'un montant de 47 500 euros, au bénéfice de 31 associations relevant du domaine de la santé publique, afin de soutenir leurs actions.

**RAPPORTEUR : MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINT AU MAIRE**

10.1
Chrono 2364

**Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au collège
des personnalités extérieures du Conseil de l'Institut supérieur d'économie et de
management de l'Université de Nice Sophia Antipolis.**

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un membre titulaire et un suppléant pour siéger au collège des personnalités extérieures du Conseil de l'institut supérieur d'économie et de management de l'Université de Nice Sophia Antipolis.

10.2
Chrono 2375

Adhésion au SICTIAM pour la mise à disposition d'une plateforme de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Il est proposé au Conseil municipal, afin de poursuivre la démarche de dématérialisation des échanges avec les services de l'Etat engagée par la ville de Nice depuis novembre 2005, de mettre en place un dispositif homologué de télétransmission à la préfecture des Alpes Maritimes des actes soumis au contrôle de légalité. Le SICTIAM possédant ce dispositif, la ville de Nice souhaite y adhérer à compter du 1er mars 2011. La Ville a choisi de ne transférer que la compétence correspondant à la mise à disposition de la plateforme et outils connexes.

10.3
Chrono 2288

Versement de subventions à onze associations de Rapatriés.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions annuelles au bénéfice de onze associations de Rapatriés.

10.4
Chrono 2358

Attribution de subvention et signature d'une convention d'objectifs à l'association FACE 06

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution de la subvention à l'association FACE 06.

**RAPPORTEUR : MADAME MARTINE OUAKNINE,
ADJOINT AU MAIRE**

12.1
Chrono 2373

Organisation du Nice Jazz Festival 2011 - approbation des tarifs d'occupation du domaine public, du dossier de consultation et de la procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution des stands alimentaires

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs d'occupation et la procédure d'attribution des stands alimentaires de l'édition 2011 du Nice Jazz Festival.

12.2
Chrono 2341

Organisation du Nice Jazz Festival 2011 - modalités de la manifestation et fixation des tarifs

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter les modalités générales de l'organisation, par la Ville, de l'édition 2011 du Nice Jazz Festival, et notamment les droits d'entrée et le règlement intérieur de cette manifestation.

12.3
Chrono 2231

Affermage du Palais Nikaïa - Autorisation de déclassement, désaffectation, réforme puis destruction de matériels.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le déclassement, la désaffectation, la réforme puis la destruction de matériels.

12.4
Chrono 1830

Passation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Nice, Côte d'Azur Habitat et la SOREHA.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la passation d'un protocole afin de déterminer l'utilisation d'une subvention accordée en 1994 à la SOREHA par Côte d'Azur Habitat, pour l'aménagement de la ZAC Saint Charles, la Ville, Côte d'Azur Habitat et la SOREHA ont sollicité la désignation d'un conciliateur auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Cette procédure de conciliation qui a permis de recenser les équipements et aménagements publics réalisés dans la ZAC a permis d'aboutir à une transaction.

12.5
Chrono 2107

Acceptation d'une donation faite au Musée Matisse de la Ville de Nice par Madame Jacquelyn MILLER, veuve MATISSE.

Il est proposé au Conseil municipal de rapporter la délibération n° 12.6 du 25 juin 2010 pour faire suite aux observations du notaire chargé de la donation et d'accepter de façon définitive la donation de divers objets appartenant à l'atelier d'Henri Matisse par Mme J.Jacquelyn MILLER Veuve MATISSE au profit du Musée MATISSE de la Ville de Nice.

12.6
Chrono 2156

Gestion déléguée des photocopieurs mis à disposition du public dans certains services municipaux (Délégation de service public simplifiée) - Approbation du choix du délégataire - Adoption des termes du contrat.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le choix de la S.A.R.L SEDECO, pour la poursuite en mode de gestion déléguée des photocopieurs mis à disposition du public dans certains services municipaux, pour une durée de 3 ans, à compter du 7 février 2011 et d'adopter les termes du contrat de délégation de service public

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GILLES VEISSIERE,
ADJOINT AU MAIRE**

13.1
Chrono 2392

Attribution de subventions à divers organismes.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions au titre de l'exercice budgétaire 2011 au bénéfice de 153 associations pour un montant global de 8 679 100 euros

**RAPPORTEUR : MADAME SANDRINE FILIPPINI,
ADJOINT AU MAIRE**

14.1
Chrono 2285

Organisation de la semaine d'activités sportives et ludiques dédiée aux personnes handicapées - "Tous ensemble " Edition 2011.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la réalisation de l'édition de 2011 des journées sportives et ludiques dédiées aux personnes handicapées dénommée "Tous Ensemble" ainsi que d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions avec les associations partenaires. La manifestation se déroulera du 23 mai au 27 mai 2011.

14.2
Chrono 2280

Relations ville de Nice/Associations relevant du domaine du handicap : subventions à plusieurs associations dont certaines sous convention d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à des associations oeuvrant en faveur des personnes en situation de handicap dont une sous convention d'objectifs. le montant global des aides est égal à 75 000 euros.

**RAPPORTEUR : MADAME JOËLLE MARTINAUX,
ADJOINT AU MAIRE**

16.1
Chrono 2354

Contrat Local de Sécurité : Demande de financement auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le fonctionnement du Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles.

il est proposé au Conseil municipal, d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une demande de financement auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, au titre du conseil pour les droits et devoirs des familles, afin de financer le poste de coordinateur de ce dispositif et deux postes d'assistants socio-éducatifs.

16.2
Chrono 2277

Espace Rencontre Parents-Enfants : renouvellement de la convention avec le Tribunal de Grande Instance de Nice - Nouveau règlement intérieur

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le renouvellement de la convention entre la ville de NICE et le Tribunal de grande instance et d'adopter les modifications du règlement intérieur de l'Espace Rencontre Parents-Enfants.

16.3
Chrono 2389

Opération de collectes de sang de l'établissement Français du sang - JOURNEES NICOISES 2011- Prise en charge de moyens logistiques.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de l'Etablissement Français du Sang pour l'autorisation et le soutien logistique de la ville de Nice afin d'organiser les collectes de sang du 20 avril et 21 septembre 2011.

16.4
Chrono 2278

Relations ville de Nice/Associations relevant du domaine de l'Action Sociale : subventions à plusieurs associations dont certaines sous convention d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'octroi de subventions à plusieurs associations oeuvrant dans le domaine de l'action sociale et plus particulièrement en faveur des publics en grande précarité, qu'elles soient ou non sous convention d'objectifs. Le montant global des aides accordées est égal à 500 300 euros.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR LAURIANO AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE**

17.1
Chrono 2323

Plan de développement des technologies numériques Ecoles publiques de la ville de NICE- 2011-2014.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention cadre avec l'Etat représenté par monsieur l'inspecteur d'académie portant sur le plan numérique des écoles publiques.

17.2
Chrono 2339

Inscription au budget primitif des dépenses liées au forfait communal versé aux écoles privées sous contrat d'association, pour les années 2011 et 2012

Il est proposé au Conseil municipal l'inscription au budget primitif des dépenses liées au fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association, pour les années 2011 et 2012.

17.3
Chrono 2216

Année scolaire 2010/2011 : classes de ville - gratuité de la restauration pour les enfants et les adultes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la gratuité de la restauration scolaire pour l'opération classes de ville.

17.4
Chrono 2347

Protocole transactionnel - Régularisation factures impayées société ORRU

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement des factures de la société ORRU restant impayées et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel.

17.5
Chrono 2102

Signature d'une convention d'objectifs et d'occupation du domaine public à intervenir entre la ville de Nice et l'association Fédération Unie des Auberges de Jeunesse relative aux locaux situés route Forestière du Mont Alban (Auberge de Jeunesse du Mont Boron)

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir le projet associatif d'intérêt communal par la mise à disposition à titre payant de locaux appartenant à la ville de Nice à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse pour l'auberge de jeunesse du Mont BORON durant la période du 1er juin au 30 septembre de l'année civile. Par ailleurs, ces locaux seront utilisés par la Direction Adjointe de la Jeunesse aux fins d'y développer un site d'accueil de loisirs sur les autres périodes.

17.6
Chrono 2085

Signature d'une convention à intervenir entre la ville de Nice et le Conseil Général des Alpes-Maritimes relative à l'organisation de séjours de ski dans les écoles de neige de Valberg, d'Auron et de la Colmiane.

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, la ville de Nice propose à 90 jeunes niçois de 6 à 12 ans de découvrir les stations de ski azuréennes pendant les vacances d'hiver dans les "écoles des neiges", centres de vacances du Conseil général des AM. Il s'agit de séjour d'une durée de 7 jours pour 30 jeunes à Valberg, 30 jeunes à Auron et 30 jeunes à la Colmiane. Il est donc proposé au Conseil municipal d'en approuver le principe et d'autoriser monsieur le député-maire ou son représentant à signer la convention entre la ville de Nice et le Conseil général des AM.

17.7
Chrono 2220

Maintien de l'accès internet à l'école Jean Marie HYVERT - Convention avec l'Inspection Académique.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention bipartite pour la mise à disposition par l'université d'un accès internet très haut débit à titre gracieux au profit de l'école élémentaire d'application Jean Marie HYVERT - 89 avenue George V.

17.8
Chrono 2213

Chantiers d'insertion dans les établissements scolaires de la commune - Convention partenariale avec la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur - Avenant de prorogation.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'avenant de prorogation de la convention partenariale pour la mise en oeuvre d'opérations d'insertion au sein des écoles de la ville de Nice.

17.9
Chrono 2212

Classes européennes - Subventions par appariements - Conventions avec l'Office Central de Coopération de l'Ecole (OCCE) - Autorisation de signature.

Il est proposé au Conseil municipal de verser quatre subventions pour l'exercice 2011 d'un montant de 44 020 euros pour 6 classes des écoles Corniche Fleurie, Saint Pierre d'Arène, Rosalinde Rancher et Digue des Français pour aider à la réalisation des voyages par lesdites classes. Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention d'objectifs avec l'OCCE qui se charge de procéder au versement de la subvention par sa section départementale des coopératives.

17.10
Chrono 2336

Participation financière aux frais de séjour des enfants des écoles publiques niçoises en classes d'environnement. Convention d'objectifs avec les Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) et l'Office Central de Coopération de l'école (OCCE).

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver et de répartir une participation financière de la ville de Nice aux associations suivantes : PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) et OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole), accueillant des enfants des écoles niçoises durant le temps scolaire. Son montant est calculé au prorata du nombre d'enfants reçus et du nombre de jour de fonctionnement dans les structures d'accueil gérées par ces organismes.

17.11
Chrono 2204

Relations entre la commune et les associations - Attribution de subventions à diverses associations d'animation et de loisirs - Aides directes pour l'exercice 2011.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'avenants, de conventions d'objectifs et l'attribution de subventions annuelles au bénéfice de diverses associations d'animation et de loisirs.

17.12
Chrono 2351

Attribution de subventions aux partenaires associatifs oeuvrant dans le domaine de la jeunesse et signatures de conventions d'objectifs.

Afin d'affirmer la politique à destination de sa jeunesse, la ville de Nice intervient sur les différents temps de vie des jeunes et s'est inscrite dans des dispositifs péri et extra scolaire. La ville souhaite donc développer ces dispositifs par l'accroissement d'activités et une offre de loisirs permettant un rayonnement sur l'ensemble de la commune afin de correspondre aux besoins recensés des jeunes. Afin de proposer aux jeunes niçois des activités qualitatives et variées, la Ville et les associations partenaires desdits dispositifs proposent des interventions .

17.13
Chrono 2334

Relations entre la commune et les associations - Attribution de subventions à diverses associations ou organismes relevant du domaine de l'Education. Aides directes pour l'exercice 2011.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à des associations relevant du domaine de l'éducation, au titre de l'année 2011.

**RAPPORTEUR : MADAME FRANÇOISE MONIER,
ADJOINT AU MAIRE**

18.1
Chrono 2127

Renouvellement de la convention ville de Nice/Conseil général des Alpes-Maritimes relative au fonctionnement des relais assistantes maternelles.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention entre le Conseil général et la ville de Nice relative au fonctionnement des deux relais assistantes maternelles de la ville (32, avenue Malausséna et 2 bis rue Smolett) et d'autoriser monsieur le député-maire ou son représentant à signer ladite convention.

18.2
Chrono 2276

Mise à disposition au bénéfice de la ville de Nice de 20 places d'accueil au sein de la future crèche mixte Ville-Entreprises gérée par la société Crèches de France, au 3 boulevard de Cambrai - Convention ville de Nice/société Crèches de France.

Il est proposé au Conseil municipal de signer la convention relative au partenariat entre la ville de Nice et la société Crèches de France, qui ouvrira fin 2011 un établissement d'accueil de la Petite Enfance de 40 places sis 3 boulevard de Cambrai, et qui propose la mise à disposition de 20 places au bénéfice de la ville.

18.3
Chrono 2291

Signature de la convention portant sur l'interconnexion annuelle entre les fichiers de la CAFAM et de ses partenaires bénéficiaires de fonds d'action sociale.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature d'une convention avec la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes afin de permettre l'interconnexion des fichiers dûment déclarés à la CNIL.

18.4
Chrono 2192

Convention d'objectifs et de financement - Dynamique Espoir Banlieue - entre la Caisse d'allocations familiales et la ville de Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de financement entre la ville de Nice et la Caisse d'allocations familiales des Alpes-Maritimes relative à l'action Dynamique Espoir Banlieue. La ville a été retenue pour la mise en oeuvre de ce projet portant sur les modes de garde à destination des enfants résidant sur les territoires C.U.C.S, et ce sur l'établissement les Tourterelles 46, rue Anatole de Monzie sur lequel 7 places sont réservées à l'action précitée.

18.5
Chrono 2281

Relations ville de Nice/Associations relevant du domaine de la Petite Enfance : subventions à plusieurs associations dont certaines sous convention d'objectifs.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la signature des conventions d'objectifs à intervenir avec les associations oeuvrant en faveur des enfants de moins de 6 ans, dans le cadre du partenariat institué avec la ville au titre du 2ème contrat enfance jeunesse (période 2010-2013) et ainsi approuver la participation financière octroyée auxdites associations.

**RAPPORTEUR : MADAME JANINE GILLETTA,
ADJOINT AU MAIRE**

20.1
Chrono 2410

Ascenseurs du Château. Reprise du service en régie par la ville de Nice.

La ville ayant décidé de ne plus reconduire la DSP des ascenseurs du château, il est proposé au Conseil municipal d'organiser la reprise de ce service en régie municipale à titre gratuit pour les usagers.

20.2
Chrono 2144

Avenant à la convention du 26 janvier 1987, portant transfert de contrat pour l'exploitation de la station service située 63, boulevard Gorbella.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'un avenant de transfert de contrat de la société BP France SA à la société SOPEFRA 3 pour l'exploitation de la station service 63, boulevard Gorbella.

20.3
Chrono 2290

Avenant n° 2 au bail commercial du 1er novembre 2004 portant cession du fonds de commerce au profit de la SARL CAPRICE & CO, pour un local sis, 12, rue Droite à Nice.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de l'avenant de substitution entre la ville de Nice et l'acquéreur concernant la cession du bail commercial du 1er novembre 2004 sis 12, rue Droite à Nice, consenti à Mademoiselle Karine BOUTIN et monsieur Michael NAUMAIN composé d'un local communal en rez-de-chaussée d'une superficie de 32,96 m² et d'un sous-sol d'une superficie de 35 m² pondérés à 17,50 m², lots n° 1 et 3. La superficie globale pondérée est de 50,46 m² pour l'activité de décoration de meubles, antiquités, ventes d'articles de décoration (luminaires, bibelots, miroirs, tableaux), vente de vêtements vintage, bagagerie, bijoux, chaussures ainsi qu'exposition de tableaux d'artistes au profit de la SARL CAPRICE & CO.

20.4
Chrono 2397

Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché, réalisation et délivrance de dossiers techniques, 2 lots.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Nice et la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, relatif à la procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché - Réalisation et délivrance de dossiers techniques - 2 lots-. Lot 1 : dossier de diagnostic technique et lot 2 : dossier -Loi Carrez-.

20.5
Chrono 2396

Convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la procédure d'appels d'offres ouvert, concernant le marché de prestations d'huissier de justice, assistance et représentation par huissier de justice, comportant 2 lots.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Nice et la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur, relative à la procédure d'appel d'offres ouvert concernant le marché de prestations intellectuelles d'huissier de justice -assistance et représentation par Huissier de Justice- comportant 2 lots : lot 1 : compétence territoriale du Tribunal de grande instance de Nice, lot 2 : compétence territoriale du Tribunal de grande instance de Grasse.

20.6
Chrono 2176

Remboursement à la société SESAME ASSURANCES de factures EDF, pour les locaux sis à Nice, 9, rue Saint François de Paule. Signature d'un protocole d'accord.

La ville de Nice, locataire de locaux sis 9, rue saint François de Paule, a bénéficié de l'abonnement EDF souscrit par la société SESAME assurances depuis la prise de location à la date de résiliation de cet abonnement et doit donc rembourser à la société SESAME Assurances les factures EDF payées par cette société , pour cette période. Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'accepter la signature de ce protocole.

20.7
Chrono 2289

Attribution de subventions : participation de la ville de Nice à des projets d'animation, d'assistance et de conseil mis en oeuvre au sein des Maisons des Associations municipales - avenant n° 1 à la convention d'objectifs du 18 décembre 2009 avec l'IFAC06.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la signature de l'avenant à la convention d'objectifs de l'IFAC 06 et l'attribution de subventions annuelles au bénéfice de diverses associations.

20.8
Chrono 2317

Conventions entre la ville de Nice et le Centre communal d'Action sociale (CCAS) pour la mise à disposition de personnel et de locaux

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver une convention de mise à disposition de locaux du Comité communal d'Action sociale (CCAS) au profit de la ville de Nice pour le service de la Citoyenneté des Seniors. Le CCAS mettra également à disposition de la Ville deux agents territoriaux pour assurer l'information du public et la coordination des actions menées avec les partenaires associatifs.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PHILIPPE SOUSSI,
ADJOINT AU MAIRE**

25.1
Chrono 2413

Candidature de la ville de Nice au renouvellement de la présidence du réseau des villes EUROMED.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la candidature de la ville de Nice à la Présidence du réseau des villes Euromed lors de l'élection qui se déroulera à Fez au Maroc les 3 et 4 février 2011.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR FRANÇOIS RABUT,
CONSEILLER MUNICIPAL**

27.1
Chrono 2287

Versement de subventions à cinquante associations d'anciens combattants

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'attribution de subventions annuelles au bénéfice de cinquante associations d'anciens combattants.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR RAOUL MILLE,
CONSEILLER MUNICIPAL**

28.1
Chrono 2367

Direction du Cinéma - Attribution de subventions aux associations ayant des activités cinématographiques et audiovisuelles et conventions d'objectifs.

Il est proposé Conseil municipal d'attribuer des subventions aux associations dont l'activité contribue au développement des activités liées au cinéma et à l'audiovisuel à Nice. Deux de ces associations, l'Eclat et Héliotrope, nécessitent une convention d'objectifs en raison du montant de l'aide attribuée

**RAPPORTEUR : MONSIEUR GERARD BAUDOUX,
CONSEILLER MUNICIPAL**

35.1
Chrono 2206

MAMAC : Film de la performance de Cai Guo Qiang. Cession des droits de diffusion.

Le MAMAC propose un contrat de cession de droits de diffusion du film de la performance réalisée par l'artiste Cai Guo-Qiang les 7 et 8 juin 2010 dans les anciens abattoirs de Nice.

**RAPPORTEUR : MADAME NADIA LEVI,
CONSEILLER MUNICIPAL**

38.1
Chrono 2377

Recrutement du chef du service Cuisine centrale

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'ouverture d'un poste de chef du service cuisine centrale en raison de la reprise en régie du service public de restauration scolaire.

38.2
Chrono 2313

Modification de la délibération n° 5.12 du 9 juillet 2004 concernant la rémunération de l'emploi d'assistant artistique au directeur musical de l'orchestre philharmonique

Accepter les modifications de la délibération n° 5.12 du 9 juillet 2004 concernant la rémunération de l'emploi d'assistant artistique au directeur musical de l'orchestre philharmonique.

38.3
Chrono 2324

Participation de la ville de Nice aux manifestations organisées au Théâtre de Verdure pour la saison estivale 2011.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la participation de la ville de Nice aux manifestations organisées au Théâtre de Verdure pour la saison 2011 et de bien vouloir autoriser la signature d'une convention d'objectifs.

38.4
Chrono 2325

Versement d'une subvention avec convention d'objectifs avec l'association PANDA 06

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le soutien de la ville de Nice à l'association PANDA 06 en autorisant le versement d'une subvention et la signature d'une convention d'objectifs.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR PHILIPPE PRADAL,
CONSEILLER MUNICIPAL**

42.1
Chrono 2369

Attribution de subventions et versement de cotisations aux associations relevant du domaine économique et du commerce au titre de l'exercice 2011

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de subventions à diverses associations relevant du domaine économique et du commerce.

**RAPPORTEUR : MONSIEUR JEAN-MARC GIAUME,
CONSEILLER MUNICIPAL**

45.1
Chrono 2329

Convention de mécénat entre la ville de Nice et Electricité de France pour la mise en lumière de la Tour Bellanda

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser la signature de la convention de mécénat à intervenir entre la ville de Nice et Electricité de France pour la mise en lumière de la Tour Bellanda.

45.2
Chrono 2191

Classement des vestiges des fortifications médiévales et modernes attenants à la porte Pairolière (Crypte archéologique).

Il s'agit pour le Conseil municipal d'approuver le principe de la mesure de classement du site archéologique "Porte Pairolière" au titre des monuments historiques.